

l'agonie n'est pas une opinion nouvelle. Nous l'avons déjà rencontrée à plusieurs reprises¹. Si la question posée à l'*Ami* en 1931 était peut-être en rapport avec l'article du Dr Chevrier, les précédentes ne s'y rapportaient pas, à coup sûr ; le Dr n'a rien inventé. Vieille thèse, très vieille thèse en réalité, que cette opinion étrange. Nos lecteurs attentifs se souviendront qu'elle fut déjà formulée au xiv^e siècle, et condamnée par Simon Langham, archevêque de Cantorbéry, dans une lettre adressée en 1368 au chancelier de l'Université d'Oxford².

Il ne sera pas inutile de citer derechef le texte de l'opinion condamnée au moyen-âge : c'est identiquement l'hypothèse émise par le Dr Ch., avec cette différence que l'auteur du xiv^e siècle étend le bienfait de l'illumination suprême aux enfants eux-mêmes, encore dans le sein de leur mère : « *Quilibet viator, disail cet auteur, tam adultus quam non adultus, Saracenus, Judæus et paganus, etiam in utero materno defunctus, habebit claram visionem Dei ante mortem suam, qua visione manente habebit electionem liberam convertendi se ad Deum vel divertendi se ab eo ; et si pro tunc elegerit converti se ad Deum, salvabitur ; sin autem minus, damnabitur.* »

Dans ce texte, deux expressions doivent retenir notre attention. Tout d'abord : *clara visio Dei*. S'agit-il de la vision béatifique ? Cette interprétation ne s'impose pas : le sens de la phrase indique plutôt une manifestation claire de Dieu, quel qu'en soit le moyen, pour permettre à l'âme l'ultime option entre le bien et le mal. Car, précisément, — et c'est la seconde remarque importante, — l'âme *habebit electionem liberam convertendi... vel divertendi*. Cette possibilité d'élection pour ou contre Dieu implique qu'il ne saurait être question d'une vision béatifique, laquelle supprimerait radicalement la liberté du bien et du mal. L'auteur du xiv^e siècle émet donc l'hypothèse d'une illumination divine, permettant à l'âme de se décider en toute connaissance de cause.

Nous avons dit également dans un précédent article (1931, p. 723) que cette ancienne opinion avait été reprise au xix^e siècle par le théologien allemand Klee en faveur des enfants morts sans baptême, pour leur permettre le baptême de désir et ainsi leur ouvrir le ciel. Les arguments du théologien allemand ressemblent étrangement à ceux du Dr Chevrier :

« Par suite de son union avec le corps, écrit Klee, l'âme vit sous le régime de cette loi de l'union et n'arrive que peu à peu à la conscience et à la liberté. Mais, quand l'âme est libérée de la loi et de ces conditions du corps, elle s'élève immédiatement et sans intermédiaire, à la manière des purs esprits, à la pleine intellectualité et à la pleine liberté. Donc, quand le « procès » de la séparation de l'âme et du corps arrive à sa conclusion, rien n'est plus con-

cevable et plus recevable que de supposer que l'âme prend conscience du besoin qu'elle a d'être rachetée ; plus la séparation d'avec le corps s'affirme, et plus l'âme comprend les choses spirituelles, et l'ordre de la grâce lui devient présent³. »

La thèse de Klee a été reproduite, avec plus de modération, par le théologien autrichien Karl-Maria Mayrhofer, et par Mgr Laurent, administrateur du diocèse de Luxembourg⁴.

Plus récemment encore, nous avons retrouvé la même thèse, défendue par Dom Démaré, dans une brochure intitulée : *Les morts peu rassurantes. motifs d'espérance et de prière*⁵. Toutefois, la thèse de D. Démaré présente une variante : c'est Jésus-Christ lui-même, crucifié, qui se manifestera à toute âme à l'heure de la mort, et qui mettra les pécheurs en demeure de choisir entre leur salut ou leur damnation :

« Les yeux éteints du moribond, son visage sans expression ou contracté par la douleur, sa bouche sans paroles, dérobent à nos regards ce suprême effort de l'amour de Dieu et de sa tendre miséricorde pour l'homme et gardent secrète l'entrevue dernière, dans les ombres de la foi, du Créateur avec sa créature.

« La doctrine d'Innocent III sur ce sujet est des plus nettes et des plus consolantes : tout homme, bon ou mauvais, au moment de quitter cette terre et avant de paraître devant son Juge, voit lui apparaître Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié. La vision du Calvaire, donnée à tous au dernier moment, est ainsi la grâce suprême offerte aux justes pour qu'ils s'attachent plus fortement et définitivement au Seigneur, — aux pécheurs, pour qu'ils se convertissent et reviennent à lui, tandis qu'il en est temps encore⁶. »

¹ Klee, *Katholische Dogmatik*, Mayence, 1835, t. III, p. 119.

² Voir *Ami* 1931, p. 510.

³ Voir *Ami* 1923, p. 724 et suiv. — Dom Démaré mettait son hypothèse sous le patronage du cardinal Billot. Nous avons fait bonne justice de cette prétention. Aucun de nos lecteurs ne s'est mépris sur l'origine du démenti inséré p. 725. C'est bien le cardinal lui-même qui nous a prié de déclarer que s'il avait touché de près ou de loin cet argument des morts peu rassurantes, « c'eût été pour donner un démenti aussi catégorique que possible à une doctrine théologique bien digne de figurer dans un *Almanach* » — En écrivant ces lignes, au lendemain de la mort de l'illustre théologien, nous croyons pouvoir soulever le voile, d'ailleurs assez transparent, sur la source de notre information.

Le card. Billot s'est contenté d'affirmer ce qu'affirment tous les théologiens : l'existence d'une grâce spéciale de conversion à l'article de la mort pour tout homme, même pécheur et, à plus forte raison, pour les soldats qui meurent sur le champ de bataille en versant leur sang pour la patrie. Discours prononcé à Rome à la suite d'une Conférence de M. René Bazin, *La France catholique à Rome*, p. 24-27 (Paris, 1915). De ce discours on trouvera quelques extraits dans *Dict. apol. de la Foi cath.*, art. *Martyre*, col. 338 et surtout dans A. Michel, *Questions de guerre* (Beauchesne), p. 145-147.

⁴ Nous avons rétabli le texte et le sens exact des assertions de Lothaire Segni, le futur Innocent III (car il n'est pas question ici d'un enseignement pontifical). Il est exact que Lothaire Segni enseigne que toute âme, au moment de la mort, est favorisée d'une apparition de Jésus crucifié ; mais il n'enseigne pas que cette vision lui procure la possibilité d'une dernière option. Voici le texte concernant l'âme pécheresse : « Le méchant voit le Christ pour sa confusion, afin qu'il rougisse de n'être pas racheté dans le sang du Sauveur. ses fantômes exigeant qu'il en soit ainsi. *Malus videt sibi ad confusionem, ut erubescat se non esse redemptum*

⁵ Voir *Ami* 1923, p. 724-728, 729 ; — 1924, p. 168 ; — 1925, p. 684 ; — 1931, p. 777.

⁶ Voir *Ami* 1931, p. 509, note.